

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2017, 20 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 la conseillère madame Édith Coulombe
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et l'adjointe à la direction générale, Valérie Draws sont présentes. Madame Jamie Page est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3 Première période de questions**
- 4 Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017**
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
- 8. Ressources humaines**
 - 8.1 Embauche d'une adjointe à la direction générale à temps plein, poste contractuel à durée déterminé
 - 8.2 Embauche d'un directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, poste permanent à temps plein
 - 8.3 Embauche de deux réceptionnistes soutien aux citoyens, poste occasionnel sur appel
- 9. Administration**
 - 9.1 Transport adapté - participation de la Municipalité
 - 9.2 Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec
- 10. Finances**
 - 10.1 Rapport de demande de soumission - Fournitures informatique
 - 10.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 17-772 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2017
 - 10.3 Demande de variations budgétaire pour 2016
 - 10.4 Adoption du Règlement numéro 17-777 établissant le recouvrement des comptes à recevoir et remplaçant le règlement numéro 04-506 établissant une politique de recouvrement des comptes à recevoir
 - 10.5 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
 - 10.6 Concordance avec les règlements d'emprunt concernés

- 10.7 Modification des termes prévus dans les règlements d'emprunt concernés – courte échéance
- 10.8 Renouvellement d'une émission d'obligations (prolongation)
- 10.9 Présentation et acceptation du budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Stoneham-et-Tewkesbury
- 10.10 Autorisation d'entreprendre les procédures relatives à la vente d'immeuble pour défaut de paiement de l'impôt foncier par la MRC de La Jacques-Cartier
- 11. Loisirs et culture**
- 11.1 Appui de la candidature de la municipalité pour devenir l'hôte du Colloque du Carrefour action municipale et famille en 2018 ou 2019
- 11.2 Autorisation pour la tenue d'événements par l'Association des maîtres cyclistes de Québec
- 11.3 Autorisation d'un droit de passage pour Le Grand Défi Pierre Lavoie (autoroute 175)
- 11.4 Abolition de la politique de soutien financier auprès de nos citoyens concernant la surtarification des sports de glace par la ville de Québec
- 11.5 Autorisation de participation d'une employée à la table sectorielle culture de la MRC de La Jacques-Cartier
- 12. Sécurité incendie**
- 12.1 Aucun
- 13. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 13.1 Rapport des demandes de soumissions**
- 13.1.1 Aucun
- 13.2 Recommandations de paiement**
- 13.2.1 Numéro 9 pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501
- 13.2.2 Numéro 6 pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs, projet IF-1201
- 14. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 14.1 Autorisation de signature pour une entente avec la ville de Lac-Delage quant à l'utilisation des services à l'écocentre pour l'année 2017
- 14.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 08-573 relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention
- 14.3 Adoption du Règlement numéro 17-779 pourvoyant au remplacement d'une camionnette 4 x 4 (TP-1703) et décrétant un emprunt de 49 000 \$
- 14.4 Adoption du Règlement numéro 17-782 pourvoyant à l'achat d'une pelle mécanique (TP-1702) et décrétant un emprunt de 239 000 \$
- 14.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) et décrétant un emprunt à cet effet
- 14.6 Adoption du Règlement numéro 17-778 modifiant le Règlement numéro 04-491 relatif aux raccordements d'aqueduc et d'égout
- 14.7 Adoption du Règlement numéro 17-781 pourvoyant à l'achat de deux grattes en sens unique avec un système d'attelage pour les camions de déneigement (TP-1705) et décrétant un emprunt de 45 000 \$

- 14.8 Adoption du Règlement numéro 17-780 pourvoyant à l'achat de systèmes de régulation d'épandage d'abrasifs de sel et de sable pour les camions de déneigement (TP-1704) et décrétant un emprunt de 56 000 \$
- 15. Urbanisme et environnement**
- 15.1 Dérogations mineures**
- 15.1.1 Aucun
- 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 15.2.1 Aucun
- 16. Urbanisme et environnement**
- 16.1 Autorisation de signature d'une entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 16.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à un circuit cyclable sur route entre le Parc national de la Jacques-Cartier et le boul. Talbot Sud et décrétant un emprunt à cet effet
- 16.3 Modification du protocole d'entente relatif au développement du Domaine des Grands-Ducs phase V, partie 2
- 16.4 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592
- 16.5 Consentement temporaire à la désignation des fonctionnaires responsables pour la délivrance des autorisations prévues au Règlement de contrôle intérimaire 2016-74 et ses modifications
- 16.6 Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du projet de règlement numéro 17-775 modifiant le règlement numéro 09-601 relatif aux permis et certificats
- 17. Divers**
- 18. Deuxième période de questions**
- 19. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 20 h 03, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil.

Première période de questions

La première période de questions débute à 20 h 08. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 20 h 13.

Rés. : 038-17

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 039-17

Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 16 janvier 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter le procès-verbal du 16 janvier 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt du bordereau de correspondance

Madame Valérie Draws, adjointe à la direction générale, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de février 2017 qui a été déposé aux membres du conseil.

Rés. : 040-17

Comptes déposés à la séance du conseil

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de janvier 2017 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour le mois de janvier 2017 totalisant 1 021 164.76 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de janvier 2017, se chiffrant à 177 440.41 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 101 270.91 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Rés. : 041-17

Embauche d'une adjointe à la direction générale à temps plein, poste contractuel à durée déterminée

Considérant la réorganisation au niveau de l'administration générale de la municipalité ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une adjointe à la direction générale pour le remplacement du congé de maternité de madame Karine Tremblay ;

Considérant que le poste d'adjointe à la direction générale a fait l'objet d'un concours d'emploi et que 2 candidats ont été reçus en entrevue ;

Considérant que la candidate a été reçue en entrevue par la direction, que madame Jamie Page détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu de nommer madame Jamie Page au poste d'adjointe à la direction générale à temps plein, poste contractuel à durée déterminée. La durée de l'emploi de madame Jamie Page sera du 6 février 2017 au 18 août 2017 dont une convention d'engagement à durée déterminée sera signée entre les deux parties avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de madame Jamie Page sera celui prévu au règlement régissant les conditions de travail du personnel cadre de la Municipalité. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 042-17

Embauche d'un directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, poste permanent à temps plein

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire suite à la démission de monsieur Benjamin Branget effective en date du 20 janvier 2017 ;

Considérant que le poste de directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a fait l'objet d'un concours d'emploi et que 9 candidats ont été reçus en entrevue ;

Considérant que le candidat a été reçu en entrevue par la direction, que monsieur Luc Baillargeon détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu de nommer monsieur Luc Baillargeon au poste de directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. La date d'entrée en fonction de monsieur Luc Baillargeon sera le 14 février 2017, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de monsieur Luc Baillargeon sera celui prévu au règlement régissant les conditions de travail du personnel cadre de la Municipalité. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 043-17

Embauche de deux réceptionnistes soutien aux citoyens, poste occasionnel sur appel

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de réceptionnistes soutien aux citoyens, poste occasionnel sur appel suite à la démission de madame Camille Cantin effective en date du 10 janvier 2017 ;

Considérant que le poste de réceptionniste soutien aux citoyens, poste occasionnel sur appel a fait l'objet d'un concours d'emploi ;

Considérant que les candidates ont été a été reçues en entrevue par la direction, que mesdames Tania Labrecque et Lucie Tremblay détiennent l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu de nommer mesdames Tania Labrecque et Lucie Tremblay au poste de réceptionniste soutien aux citoyens, poste occasionnel sur appel. La date d'entrée en fonction de mesdames Tania Labrecque et Lucie Tremblay sera le 14 février 2017, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de mesdames Tania Labrecque et Lucie Tremblay sera celui prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Rés. : 044-17

Transport adapté – participation de la Municipalité

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Claude Lebel et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que ce conseil accepte de participer financièrement au service de transport adapté pour l'année 2017, via la quote-part au montant de 29 170 \$ de la Municipalité à la MRC de La Jacques-Cartier.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 045-17

Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec

Considérant que la Municipalité a signé une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques en avril 2014 avec Hydro-Québec;

Considérant que ladite entente prenait fin le 31 décembre 2016 ;

Considérant que la Municipalité souhaite continuer d'offrir un service de recharge pour véhicules électriques sur le stationnement du complexe municipal ;

Considérant qu'Hydro-Québec a déposé une proposition de renouvellement de cinq (5) ans de ladite entente avec quelques amendements jugés nécessaires ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'autoriser le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière et la directrice des finances et trésorière adjointe à signer le renouvellement de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel

le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Rés. : 046-17

Rapport de demande de soumission - Fournitures informatique

Considérant que la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de 3 entreprises spécialisées pour des fournitures informatique ;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle du fournisseur Informatique Pro-Contact Inc. pour des fournitures informatique au coût de 9 553.96 \$ incluant les taxes applicables ;

Considérant le rapport favorable de la directrice des finances et trésorière-adjointe, sur les résultats des soumissions reçues et du plus bas soumissionnaire conforme, et qu'elle est d'avis que cela représente l'opportunité économique la plus avantageuse pour la Municipalité ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Robert Miller et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accorder ledit contrat pour des fournitures informatique, à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Informatique Pro-Contact Inc. au montant de 9 553.96 \$ incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission de ladite entreprise.

La Municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la ou les quantités à réaliser, sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 22-100-10-726 projet numéro AD-1701.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 17-772 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2017

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 17-772 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2017.

Robert Miller,
maire

Rés. : 047-17

Demande de variations budgétaires pour 2016

Considérant notre règlement de contrôle et de suivis budgétaires, ainsi que notre politique de variations budgétaires ;

Considérant la recommandation de la directrice des finances et trésorière adjointe ;

Considérant que plusieurs variations budgétaires sont requises ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que ce conseil autorise les variations budgétaires suivantes :

Du	Au	Montant
02-130-43-412 Frais légaux et juridiques	02-130-11-141 Salaires direction générale	20 632 \$
02-190-18-339 Communication– matériel	02-220-11-141 Salaires pompiers	26 073 \$
02-220-67-631 Essence incendie	02-220-11-141 Salaires pompiers	6 999 \$
02-451-13-446 Collecte matières résiduelles	02-331-01-141 Salaires voirie hiver	62 282 \$

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 048-17

Adoption du Règlement numéro 17-777 établissant le recouvrement des comptes à recevoir et remplaçant le règlement numéro 04-506 établissant une politique de recouvrement des comptes à recevoir

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement établissant le recouvrement des comptes à recevoir et remplaçant le Règlement numéro 04-506 établissant une politique de recouvrement des comptes à recevoir a été donné à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 17-777 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-777 établissant le recouvrement des comptes à recevoir et remplaçant le Règlement numéro 04-506 établissant une politique de recouvrement des comptes à recevoir comportant six (6) pages et zéro (0) annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 049-17

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 06-530, 06-531, 06-535, 06-536, 15-734, 16-760, 16-758, 16-754, 16-753 et 16-750, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 février 2017, au montant de 4 333 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.61900	240 000 \$	1.20 %	2018	2.32703 %
		246 000 \$	1.45 %	2019	
		252 000 \$	1.65 %	2020	
		258 000 \$	1.85 %	2021	
		3 337 000 \$	2.05 %	2022	
	98.58080	240 000 \$	1.15 %	2018	2.32951 %
		246 000 \$	1.40 %	2019	
		252 000 \$	1.60 %	2020	
		258 000 \$	1.80 %	2021	
		3 337 000 \$	2.05 %	2022	
Financière Banque Nationale inc.	98.50200	240 000 \$	1.25 %	2018	2.35736 %
		246 000 \$	1.40 %	2019	
		252 000 \$	1.65 %	2020	
		258 000 \$	1.90 %	2021	
		3 337 000 \$	2.05 %	2022	

Considérant que l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins s'est avérée la plus avantageuse ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu:

Que l'émission d'obligations au montant de 4 333 000 \$ de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins ;

Que demande soit faite à ces dernières de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que le conseil autorise le maire (ou le maire suppléant en son absence) et la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou la directrice des finances ou trésorière adjointe en son absence) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en

compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 050-17

Concordance avec les règlements d'emprunt concernés

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 333 000 \$.

Règlements d'emprunt numéros :	Pour un montant de \$
06-530	134 400 \$
06-530	74 300 \$
06-531	36 300 \$
06-535	58 400 \$
06-535	30 000 \$
06-535	370 700 \$
06-536	48 300 \$
16-760	95 200 \$
16-758	209 500 \$
16-754	41 600 \$
16-753	125 000 \$
16-750	50 000 \$
15-734	1 982 050 \$
15-734	1 077 250 \$
TOTAL :	4 333 000 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 333 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 février 2017 ;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou la directrice des finances et trésorière adjointe en son absence) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises » ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

CDP de Charlesbourg
155, 76e rue Est
Québec QC G1H 1G4

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 28 février et le 28 août de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) ;

Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière. La Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 051-17

**Modification des termes prévus dans les règlements d'emprunt concernés –
courte échéance**

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 333 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 06-530, 06-531, 06-535, 06-536, 16-760, 16-758, 16-754, 16-753, 16-750 et 15-734, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 28 février 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 06-535, 06-536, 16-760, 16-758, 16-753, 16-750 et 15-734, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 052-17

Renouvellement d'une émission d'obligations (prolongation)

Considérant que la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations ;

Considérant que la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury aura, le 22 février 2017, un montant de 752 400 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 294 800 \$, pour une période de 5 ans et 10 ans en vertu des règlements numéro 06-530, 06-531, 06-535 et 06-536 ;

Considérant que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue ;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit

renouvellement soit datée du 28 février 2017 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury emprunte 752 400 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **6 jours** au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 053-17

Présentation et acceptation du budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Stoneham-et-Tewkesbury

Considérant que la Municipalité a reçu du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury le rapport des prévisions budgétaires de l'année 2017 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury telles que déposées.

La contribution financière de la Municipalité au budget d'opération dudit organisme est de 6 138 \$ (poste budgétaire 02-520-10-963).

L'ajustement de la contribution définitive pour l'année 2017 sera effectué suite au dépôt des états financiers 2017 dudit organisme à la Municipalité au printemps 2018.

Une copie de la présente résolution sera transmise à la Société d'habitation du Québec et à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 054-17

Autorisation d'entreprendre les procédures relatives à la vente d'immeuble pour défaut de paiement de l'impôt foncier par la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant que conformément aux articles 1022 à 1060 du Code Municipal, la Municipalité désire procéder à la vente de certains immeubles inscrits à la liste datée du 31 décembre 2016 pour non-paiement de l'impôt foncier ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par le conseiller monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence, la directrice des finances et trésorière-adjointe, à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier afin que celle-ci procède à la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles inscrits sur cette liste. Cette vente aura lieu le 11 mai 2017 aux bureaux administratifs de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier situés à Shannon.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Loisirs et culture

Rés. : 055-17

Appui de la candidature de la municipalité pour devenir l'hôte du Colloque du Carrefour action municipale et famille en 2018 ou 2019

Considérant que le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales ;

Considérant que la Municipalité procédera bientôt au lancement de sa politique de la famille et des aînés ;

Considérant que depuis 1989, le Carrefour action municipale et famille présente chaque année un colloque dans une ville du Québec ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu d'appuyer le dépôt de la candidature de la municipalité auprès du CAMF pour devenir l'hôte du 30e ou 31e Colloque du Carrefour action municipale et familiale qui se tiendra respectivement en 2018 et en 2019.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 056-17

Autorisation pour la tenue d'événements par l'Association des maîtres cyclistes du Québec

Considérant que l'Association des maîtres cyclistes de Québec demande l'autorisation de tenir cinq courses contre-la-montre de 10 km sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

Considérant que la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) sanctionne ces épreuves ;

Considérant que toutes les épreuves sanctionnées par la FQSC sont couvertes par une police d'assurance accident et responsabilité civile pour un montant équivalent à 5 millions de dollars applicable aux participants et aux spectateurs ;

Considérant que la sécurité et la main-d'œuvre nécessaires durant les épreuves seraient assurées par l'Association des Maîtres cyclistes de Québec;

Considérant que les épreuves se dérouleraient pendant des périodes de circulation réduite ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'autoriser l'Association des Maîtres cyclistes de Québec à tenir cinq courses contre la montre sur le boulevard Talbot qui est situé sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. La Municipalité permet à l'association d'effectuer l'organisation de ses courses le 3 mai 2017, le 24 mai 2017, le 21 juin 2017, le 12 juillet 2017 et le 26 juillet 2017, à 18 h 30.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 057-17

Autorisation d'un droit de passage pour Le Grand Défi Pierre Lavoie (autoroute 175)

Considérant que Le Grand défi Pierre Lavoie a confirmé à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury qu'elle entreprendra sa 8e édition du 1 000 km depuis le Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'à Montréal – une manifestation marquante du Grand défi Pierre Lavoie qui rallie tout le Québec ;

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie effectuera un passage sur le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury le 16 juin 2017 ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury accorde une grande importance au plein air et à la santé ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tient à cœur le déploiement de saines habitudes de vie au sein de sa communauté et que cet organisme en fait la promotion ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury accorde le droit de passage sur son territoire au Grand défi Pierre Lavoie qui se déroulera le 16 juin 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 058-17

Abolition de la politique de soutien financier auprès de nos citoyens concernant la surtarification des sports de glace par la ville de Québec

Considérant les résolutions 62-11, 294-11 ainsi que le protocole d'entente avec la ville de Québec relativement aux sports de glace ;

Considérant les priorités budgétaires de la Municipalité ;

Considérant l'intention de maintenir en vigueur l'entente relative à la fourniture de services en matière de sports de glace par la ville de Québec ;

Considérant que la Municipalité poursuivra son implication dans le suivi de cette entente tant auprès de ses résidents que des instances de la ville de Québec ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que la Municipalité ne concoure plus financièrement aux frais exigés par la ville de Québec pour la participation des résidents de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 059-17

Autorisation de participation d'une employée à la table sectorielle culture de la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant que la MRC de la Jacques-Cartier désire développer une table sectorielle culture afin de contribuer à cibler les préoccupations, les enjeux et les besoins en matière de culture et de développement culturel qui sont présents sur le territoire de façon à établir les priorités d'actions et d'orienter les décisions des instances régionales ;

Considérant que la table sectorielle culture est une structure de concertation et de consultation qui favorise le partage et les échanges d'informations entre les acteurs culturels du milieu et conseille les instances décisionnelles de la MRC de La Jacques-Cartier pour le développement de projets et de services culturels de qualité qui répondent aux besoins des citoyens, des organismes et des municipalités du territoire ;

Considérant que onze (11) sièges sont à pourvoir, dont quatre représentants des municipalités et villes responsables des secteurs couverts par la politique culturelle (loisir, culture, bibliothèque, etc) et que les membres nommés à la table sectorielle culture ont à réaliser des mandats qui leur sont confiés ;

Considérant que madame Éliane Ouellet, coordonnatrice de la bibliothèque Jean-Luc Grondin de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, a manifesté son intérêt pour faire partie de cette table sectorielle culture ;

Considérant que madame Ouellet possède les compétences pour représenter notre municipalité et est disponible pour un mandat de 3 ans, à raison de trois rencontres minimum par année ;

Considérant qu'aucuns frais ne sont reliés à sa participation ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil municipal autorise la participation de madame Éliane Ouellet à siéger à la table sectorielle culture de la MRC de La Jacques-Cartier.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Recommandations de paiement

Rés. : 060-17

Numéro 9 pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501 ;

Considérant que le conseil a adopté le 11 mai 2015 le règlement numéro 15-734 pourvoyant à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et décrétant un emprunt de 4 234 000 \$ (projet SP-1501) ;

Considérant la résolution numéro 091-16, datée du 14 mars 2016, portant sur l'octroi du contrat pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501 à Construction Pierre Blouin inc. ;

Considérant la recommandation de monsieur Jocelyn Boilard, architecte de Régis Côté et associés, datée du 2 février 2017 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter le rapport de monsieur Jocelyn

Boilard, architecte de Régis Côté et associés, daté du 2 février 2017 relativement à la recommandation de paiement numéro 9 pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501.

Le conseil autorise en fonction de la nature et de l'avancement des travaux exécutés, et ce, au prix unitaire soumissionné du bordereau de soumission, incluant l'avenant numéro 5 soit les directives de changement numéros A-21, A-22, C-08, C-10, S-02, S-04, S-05, V-04, EL-14, EL-15 R1, EL-16, EL-17 et EL-18, le paiement d'un montant de 80 003,18 \$, incluant les taxes, à Construction Pierre Blouin inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (302 321,33 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties. Le paiement est conditionnel à la remise de la preuve, sous forme de quittance, que tous les fournisseurs et sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat conformément au Code civil du Québec (L.R.Q., 1981, c. 64) ont été payés pour les montants apparaissant au décompte précédent.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement numéro 15-734.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 061-17

Numéro 6 pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs, projet IF-1201

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs, projet IF-1201, et ce, dans le cadre de la municipalisation desdits chemins ;

Considérant la résolution numéro 172-13, datée du 13 mai 2013, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blancs, Montagnards et des Skieurs (IF-1201) à P.E. Pageau inc. ;

Considérant la recommandation de madame Marike Saint-Pierre, ingénieure de EMS infrastructure, datée du 2 février 2017 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter le rapport de madame Marike Saint-Pierre, ingénieure de projet de EMS infrastructure, daté du 2 février 2017

relativement à la recommandation de paiement numéro 6 pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blancs, Montagnards et des Skieurs (IF-1201).

Le conseil autorise la libération d'une partie de la retenue au montant de 155 323,78 \$, incluant les taxes, à P.E. Pageau inc. Il est à noter qu'une retenue spéciale de 20 000 \$ excluant les taxes a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt 13-686.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Travaux publics et hygiène du milieu

Rés. : 062-17

Autorisation de signature pour une entente avec la ville de Lac-Delage quant à l'utilisation des services à l'écocentre pour l'année 2017

Considérant que la ville de Lac-Delage souhaite obtenir une entente avec la Municipalité ayant pour objet l'utilisation des services à l'écocentre ;

Considérant que l'entente entrera en vigueur le 1^{er} mars 2017 et ce, jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Considérant que les résidents de la ville de Lac-Delage pourront bénéficier des services offerts à l'écocentre selon les mêmes conditions que la population des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu d'accepter l'entente et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice des finances et trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à l'utilisation des services à l'écocentre par la ville de Lac-Delage.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel

le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 08-573 relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 08-573 relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention.

Robert Miller,
maire

Rés. : 063-17

Adoption du Règlement numéro 17-779 pourvoyant au remplacement d'une camionnette 4 x 4 (TP-1703) et décrétant un emprunt de 49 000 \$

Considérant que la camionnette Ford F-150 05-19 aura bientôt 12 ans de service et qu'elle éprouve des problèmes électriques récurrents ;

Considérant que la camionnette Ford F-150 05-19 a une capacité insuffisante pour la charge utile et la capacité de tire et que des travaux de peinture devront être effectués ;

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant au remplacement d'une camionnette 4 x 4 (TP-1703) et décrétant un emprunt à cet effet a été donné à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 17-779 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-779 pourvoyant au remplacement d'une camionnette 4 x 4 (TP-1703) et décrétant un emprunt de 49 000 \$ comportant 2 pages et 1 annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 064-17

Adoption du Règlement numéro 17-782 pourvoyant à l'achat d'une pelle mécanique (TP-1702) et décrétant un emprunt de 239 000 \$

Considérant que la Municipalité a actuellement plus de 100 km de chemins municipaux, dont 200 km de fossé de drainage ainsi que plusieurs bassins de rétention à entretenir ;

Considérant les montants substantiels alloués depuis les dernières années en dépenses de location de machinerie ;

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à l'achat d'une pelle mécanique (TP-1702) a été donné à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 17-782 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-782 pourvoyant à l'achat d'une pelle mécanique (TP-1702) et décrétant un emprunt de 239 000 \$ comportant 2 pages et 1 annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) et décrétant un emprunt à cet effet

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) et décrétant un emprunt à cet effet.

Robert Miller,
maire

Rés. : 065-17

Adoption du Règlement numéro 17-778 modifiant le règlement numéro 04-491 relatif aux raccordements d'aqueduc et d'égout

Considérant l'adoption du Règlement numéro 17-772 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2017 le 16 janvier 2017 ;

Considérant que le règlement numéro 04-491 relatif aux raccordements d'aqueduc et d'égout, adopté le 9 février 2004, doit être modifié afin de retirer les tarifs ;

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 04-491 relatif aux raccordements d'aqueduc et d'égout a été donné à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 17-778 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-778 modifiant le règlement numéro 04-491 relatif aux raccordements d'aqueduc et d'égout comportant 2 pages et 0 annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe

le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 066-17

Adoption du Règlement numéro 17-781 pourvoyant à l'achat de deux grattes en sens unique avec un système d'attelage pour les camions de déneigement et décrétant un emprunt de 45 000 \$

Considérant que les sens uniques des camions numéros 05-12 et 89-11 sont usés ;

Considérant que la durée de vie des équipements est atteinte (45 ans et 30 ans) ;

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à l'achat de deux grattes en sens unique avec un système d'attelage a été donné à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 17-781 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-781 pourvoyant à l'achat de deux grattes en sens unique avec un système d'attelage pour les camions de déneigement (TP-1705) et décrétant un emprunt de 45 000 \$ comportant 2 pages et 1 annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 067-17

Adoption du Règlement numéro 17-780 pourvoyant à l'achat de systèmes de régulation d'épandage d'abrasifs de sel et de sable pour les camions de déneigement (TP-1704) et décrétant un emprunt de 56 000 \$

Considérant que la Municipalité souhaite optimiser les coûts d'exploitation, réduire les effets sur l'environnement et favoriser les routes blanches ;

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à l'achat de systèmes de régulation d'épandage d'abrasifs de sel et de sable pour les camions de déneigement a été donné à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 17-781 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-780 pourvoyant à l'achat de systèmes de régulation d'épandage d'abrasifs de sel et de sable pour les camions de déneigement (TP-1704) et décrétant un emprunt de 56 000 \$ comportant 2 pages et 1 annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Urbanisme et environnement

Rés. : 068-17

Autorisation de signature d'une entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit compenser la municipalité dans le cadre du prolongement de l'autoroute 73 et du réaménagement de la route 175 à 4 voies séparées dans la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury ;

Considérant que le ministère a procédé à des travaux de déboisement et de construction sur un terrain appartenant à la municipalité en l'occurrence, le

parc de la forêt ancienne du mont Wright pour la réalisation de son projet ;

Considérant que des travaux de réaménagement du stationnement ont été effectués dans le secteur du mont Wright par le ministère ;

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déposé à la municipalité, le 12 décembre 2016, l'état des compensations ;

Considérant que plusieurs lots sont acquis par le ministère et d'autres sont cédés à la municipalité ;

Considérant que le ministère a également besoin d'établir une servitude de drainage et d'imposer deux servitudes de non-accès ;

Considérant que cette compensation doit faire l'objet de la signature d'une entente entre les parties ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Robert Miller et madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente à intervenir entre la municipalité des cantons unis de Stoneham-Tewkesbury et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et tous les autres documents légaux permettant les échanges desdits lots ainsi que l'établissement d'une servitude de drainage et l'imposition de deux servitudes de non-accès.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à un circuit cyclable sur route entre le Parc national de la Jacques-Cartier et le boul. Talbot sud et décrétant un emprunt à cet effet

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à un circuit cyclable sur route entre le Parc national de la Jacques-Cartier et le boul. Talbot Sud et décrétant un emprunt à cet effet.

Robert Miller,
maire

Rés. : 069-17

Modification du protocole d'entente relatif au développement du Domaine des Grands-Ducs phase V, partie 2

Considérant que la municipalité a adopté, à la séance du 9 mars 2015, la résolution numéro 107-15 autorisant la signature d'un protocole d'entente avec le promoteur J.E. Rainville Ltée pour la réalisation de la phase 5, partie 2 du projet de développement du Domaine des Grands-Ducs ;

Considérant que le promoteur a adressé une demande à la direction générale pour prolonger de deux ans le délai de réalisation du système de protection incendie desservant le secteur de la phase 5 du développement domiciliaire des Grands Ducs ;

Considérant que la construction du système de protection incendie doit être réalisée avant le 30 novembre 2017 ;

Considérant que la construction du système de protection incendie nécessiterait le prolongement du chemin Raymond Lortie ;

Considérant que la nouvelle réglementation de la CMQ oblige le promoteur à modifier ses phases de développement et procéder à l'ouverture d'un tronçon soit le chemin John-Patrick-Payne ;

Considérant que le promoteur doit suivre le marché immobilier jusqu'à la finalisation de cette phase de développement avant d'ouvrir un nouveau tronçon de rue ;

Considérant que le promoteur veut évaluer l'impact de la nouvelle réglementation sur ses propriétés et réévaluer son développement et son échéancier dans le respect du marché immobilier actuel ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que ce conseil accepte de modifier l'entente de la phase 5 partie 2 et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une lettre d'entente ayant pour objet de permettre que la construction du système de protection incendie soit réalisée au plus tard le 30 novembre 2019.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592. L'objet du règlement sera notamment de revoir les normes de lotissement pour les terrains destinés aux activités forestières, entre autres dans les zones RUR-306, RUR-307, F-304, F-308 et F-309.

Robert Miller,
maire

Rés. : 070-17

Consentement temporaire à la désignation des fonctionnaires responsables pour la délivrance des autorisations prévues au Règlement de contrôle intérimaire 2016-74 et ses modifications

Considérant la résolution n° C-2016-86 du 20 octobre 2016 de la Communauté métropolitaine de Québec désignant comme fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installée dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency, ainsi que ses modifications, les inspecteurs en urbanisme et en environnement ainsi que le conseiller en urbanisme pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

Considérant que ce conseil est d'avis que le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 ainsi que ses modifications sont nuls et inopérants pour les motifs exposés à la demande en justice introduite au dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-024292-161 ;

Considérant que les municipalités de Lac-Beauport et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ont déposé à la Cour supérieure une demande d'injonction pour ordonner à la Communauté métropolitaine de Québec d'administrer le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses modifications et de délivrer les autorisations requises en vertu de ce règlement pour les interventions sur le territoire des deux municipalités dans le dossier portant le numéro 200-17-025105-164 ;

Considérant qu'aucun jugement n'a été rendu à ce jour dans le dossier portant le numéro 200-17-025105-164 après l'audition du 7 décembre 2016 sur la demande d'injonction interlocutoire ;

Considérant que des citoyens de la municipalité voient leurs projets retardés en l'absence de l'autorisation requise en vertu du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses modifications ;

Considérant que, pour pallier à cette situation, il est proposé, sans préjudice aux droits de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et sans admission aucune, que la Municipalité délivre les autorisations requises en vertu du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses modifications jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur la demande d'injonction interlocutoire ;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec reconnaît que le consentement temporaire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury à la désignation des fonctionnaires pour la délivrance des autorisations requises en vertu du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses modifications ne sera pas retenu contre elle dans le dossier d'injonction numéro 200-17-025105-164 et que la validité des autorisations émises ne sera pas contestée ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Claude Lebel. Il est résolu que ce conseil consent à la désignation des inspecteurs en urbanisme et en environnement ainsi que le conseiller en urbanisme pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour la délivrance des autorisations requises en vertu du règlement de contrôle intérimaire 2016-74 et ses modifications jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur la demande d'injonction interlocutoire dans le dossier portant le numéro 200-17-025105-164.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 071-17

Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du projet de règlement numéro 17-775 modifiant le règlement numéro 09-601 relatif aux permis et certificats

L'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement ci-dessous soit fixée le 13 mars 2017, 20 h 05 à la salle du Conseil municipal sise au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury.

Numéro

Objet

17-775 modifiant le Règlement numéro 09-601 relatif aux permis et certificats

Le maire désigne monsieur Robert Miller, maire pour la présentation dudit projet de règlement.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe

le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Deuxième période de questions

La deuxième période de questions débute à 20 h 53. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 21 h 04.

Rés. : 072-17

Levée de la séance

À 21 h 04, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Claude Lebel et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Initiales du maire

Initiales du secrétaire-
trésorier

Lisa Kennedy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière